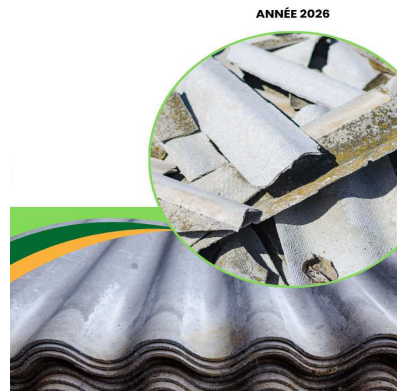




SIETOM DE
CHALOSSE



Collecte d'amiante par le SIETOM de Chalosse : comment faire ?

Pour qui ?

- Tous les habitants, hors professionnels du territoire du SIETOM de Chalosse en possession de leur badge d'accès aux déchetteries.
- Attention, seuls les usagers ayant leur compte Ecocito peuvent bénéficier de ce service.
- 40 personnes peuvent être accueillies par jour de collecte.

Les conditions

- 1 big bag plein
- Jusqu'à 200 kg gratuit
- De 201kg et au delà : 0.50€ par kilo.
- Les kilos supplémentaires seront facturés par le SIETOM à l'utilisateur.

Où ?

- Récupération de kit de sécurité: sur le site des Partenses à Caupenne (siège social du SIETOM).
- Pour votre sécurité, le SIETOM de Chalosse fournit gratuitement un kit d'équipement de protection individuelle (EPI) et un big bag par foyer.
- Dépôt des big bags avec amiante : sur le site des Partenses à Caupenne (siège social du SIETOM).

Comment ?

- Appelez le SIETOM au 05 58 98 57 57
- Précisez le nombre de plaques en votre possession et leurs dimensions pour vous attribuer une taille de big bag.
- Venez récupérer vos EPI et big bag sur le site des Partenses à Caupenne du lundi au vendredi de 8h30 à 13h et de 13h30 à 17h au plus tard 3 jours ouvrés avant la collecte.

Siège social du SIETOM de Chalosse
815 route des Partenses
40250 Caupenne

- Une société de désamiantage assure la collecte. Le traitement est réalisé sur le site de d'INERTAM à Morcenx la Nouvelle par incinération. Une éventuelle facture sera émise par le SIETOM.

Quand ?

- Mardi 13 octobre 2026 (complet)
- Mardi 17 novembre 2026
- Mardi 15 décembre 2026
- Des créneaux de 30 minutes pour déposer vos déchets amiantés

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la brochure « Collecte d'Amiante 2026 » sur le site du SIETOM :

<https://www.sietomdechalosse.fr/la-prevention-et-la-sensibilisation/je-minscris/pour-sinscrire-a-une-collecte-damiant/>